PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL du 29 septembre 2026 à 19h30 à Rosé

Présidence : Nathalie Pezzano

Conseil général : Eric Bersier, Matthieu Bourgeois, Muriel Camélique, Thierry Caron, Didier Chenaux, Guillaume Dafflon, Jean-Nicolas Dafflon, Peter Gamboni, Nadia Jemmely, Baptiste Jordan, Maxime Künzli, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, Joël Martin, Christophe Mauron, René Mettraux, Frank Pinter, Isabelle Python, David Robatel, Pascal Rossier, Robin Schwab, Emilie Sciboz, Christian Stalder, Lucas Vermeille, Laurent Vienne, Clément von der Weid, Silvan Wiget

Excusés : Sandrine Haymoz, Andrea Minka II

Conseil communal : Eliane Dévaud-Sciboz, Syndique, Jean-Marc Meyer, Vice-Syndic, David Crausaz, Jean-Yves De Boccard, Laurence Ecoffey, Alexandra Lovey, Géraldine von der Weid

Excusés : --

Nathalie Pezzano, Présidente, ouvre la 33ème séance du Conseil général en saluant les membres du Conseil général, les membres du Conseil communal, le public et la presse, ainsi que Mme Nicole Maillard, administratrice communale et Mme Elena Pilloud, secrétaire du Conseil général.

La Présidente informe que la séance a été convoquée valablement par courrier individuel daté du 10 septembre 2026 et une insertion dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 11 septembre 2026. Elle rappelle que les débats sont enregistrés conformément au règlement en vigueur et invite les intervenants à utiliser les micros, se présenter et indiquer systématiquement leur identité.

La parole est cédée à Nicole Maillard pour procéder à l'appel nominal.

Membres présents : 28
Membres excusés : 2
Membres absents : 0
Majorité absolue : **15**

La Présidente constate que le quorum, au sens de l'art. 44 de la Loi sur les communes (LCo), est atteint et que le Conseil général, valablement convoqué dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Les scrutateurs se répartissent les tables comme convenu préalablement.

PROVISOIRE

Nathalie Pezzano demande s'il y a des questions ou remarques concernant l'ordre du jour transmis. Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour est accepté, et l'assemblée est prête à délibérer selon le tractanda suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026** (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site internet de la commune ou au bureau communal)
2. **Planification financière**
   2.1. Présentation
   2.2. Commentaire de la commission financière
3. **Crédit relatif au réaménagement du carrefour de la Planchetta**
   3.1. Présentation
   3.2. Rapport de la commission financière
   3.3. Vote
4. **Crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry**
   4.1. Présentation
   4.2. Rapport de la commission financière
   4.3. Vote
5. **Adoption des statuts d'Arcia Région culturelle**
   5.1. Présentation
   5.2. Rapport de la commission financière
   5.3. Vote
6. **Vote de transmission sur la proposition n°44 « Places de parc P+R »**
   6.1. Présentation
   6.2. Vote
7. **Informations du Conseil communal**
8. **Divers**

1. Approbation du procès-verbal du 5 mai 2026

La Présidente rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Aucune remarque n'étant formulée, la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

La Présidente adresse les remerciements d'usage à M^me^ Elena Pilloud.

2. Planification financière

2.1. Présentation

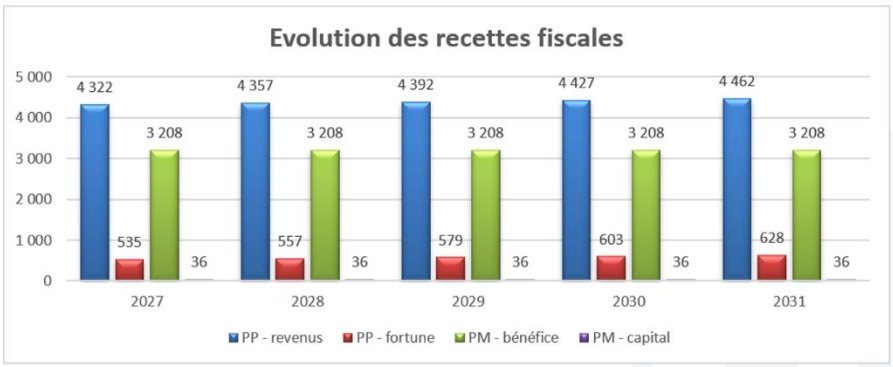
La parole est transmise à Jean-Marc Meyer pour sa présentation. Il commente le rapport qui a été adressé à chaque Conseiller :

M. Meyer rappelle les bases légales et les principes de l'élaboration de la planification financière. Il explique que le rôle du plan financier est de prévoir l'évolution financière à moyen terme de la commune, ici pour les années 2027 à 2031. Il souligne que le plan financier comporte une part d'incertitude et qu'il n'est pas une prévision exacte des futurs budgets. M. Meyer énonce les objectifs stratégiques du Conseil communal vis-à-vis du plan financier et informe de la méthode utilisée pour son élaboration.

Le plan financier évalue l'évolution des recettes fiscales :

PROVISOIRE

Evolution des recettes fiscales

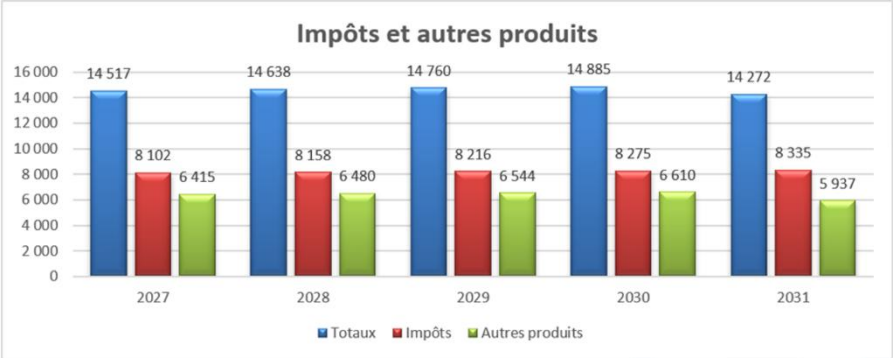


Commune d'Avry – Conseil général – Séance du 29 septembre 2026 10

Jean-Marc Meyer rappelle que la répartition des recettes fiscales entre personnes physiques (58%) et personnes morales (42%) est assez inhabituelle pour les communes fribourgeoises. Le nombre d'habitants reste stable, il pourrait cependant passer le cap des 2'000 habitants durant la période du plan financier.

L'évolution des produits, qui inclut cette fois les contributions immobilières et autres taxes, devrait également rester stable durant cette période, avec une légère baisse prévue pour 2031.

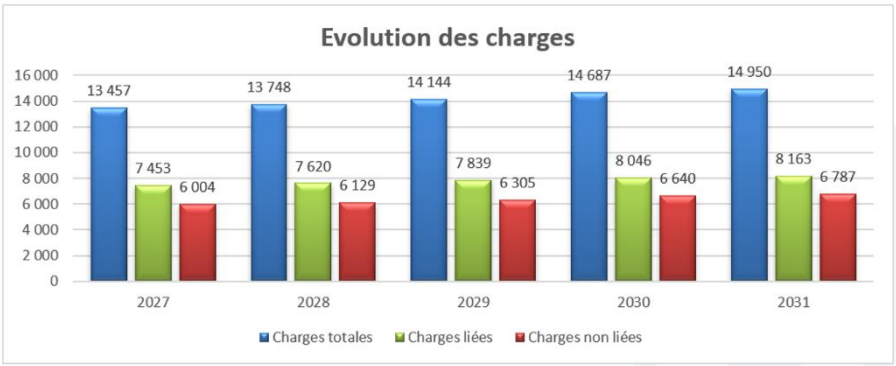
Evolution des produits



Commune d'Avry – Conseil général – Séance du 29 septembre 2026 11

L'indice du potentiel fiscal (IPF) se stabilisant, l'évolution des charges se stabilisera également. Si l'IPF diminue, une diminution des charges en lien avec la péréquation intercommunale devrait suivre.

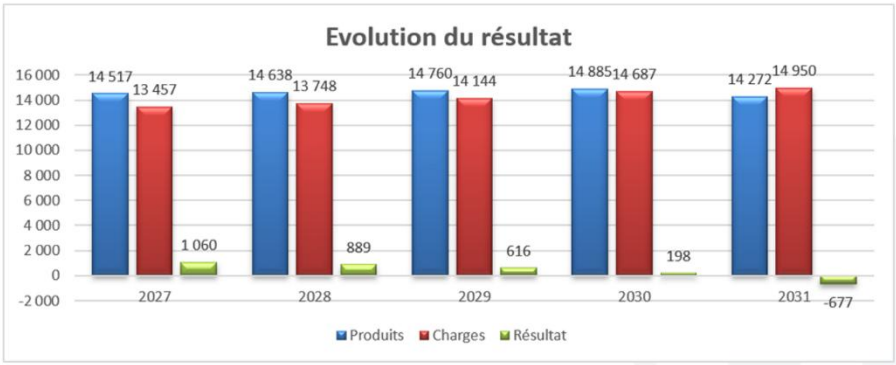
Evolution des charges



Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 29 septembre 2026 13

Les prochains résultats devraient être équilibrés. Une baisse significative du résultat en 2031 est due à la fin de la période de dissolution de la réserve constituée lors de la réévaluation du patrimoine administratif à l'introduction de MCH2.

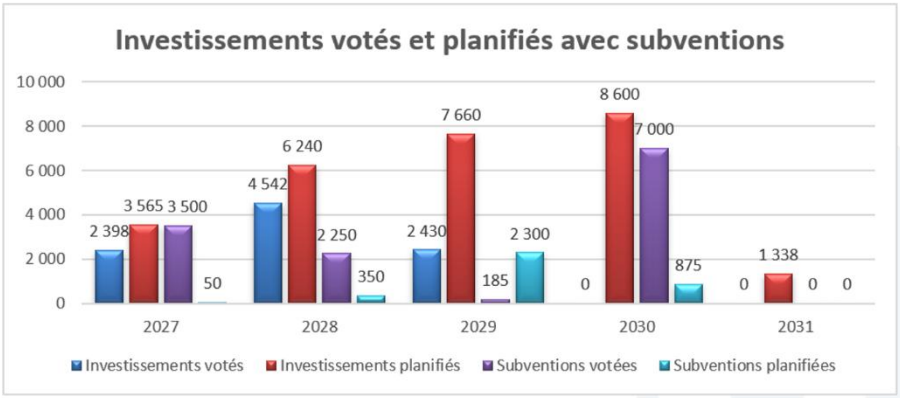
Evolution du résultat



Commune d'Avry - Conseil général - Séance du 29 septembre 2026 14

M. Meyer donne des explications sur les investissements votés et planifiés, ainsi que sur les subventions planifiées. Il donne des précisions sur les objets déjà votés et leur réalisation. Les investissements planifiés seront soumis en temps opportun au Conseil général. Ils concernent différents domaines : projet de la zone d'intérêt général Centre, bâtiments communaux, réseau d'eau potable.

Investissements votés et planifiés



Commune d'Avry – Conseil général – Séance du 29 septembre 2026 15

Les indicateurs MCH2 ont les mêmes modes de calcul pour toutes les communes du canton Fribourg. Il est ainsi facile de comparer la santé financière des communes.

La deuxième ligne du tableau d'endettement net n'a pas de numéro de lien avec un numéro de bilan. Il s'agit en effet d'engagements hors bilan. Les engagements hors bilan sont les participations communales aux dettes des associations intercommunales. Ils font toutefois partie du calcul de l'endettement net.

Ces prochaines années, la Commune va peut-être devoir emprunter auprès des banques pour réaliser ses investissements et ainsi monter les chiffres des capitaux de tiers. Un pic sera atteint vers 2029 avec un taux d'endettement net de 134%.

Le taux d'endettement net est un indicateur important, car l'Etat de Fribourg exige de ne pas dépasser le seuil de 200% sans prendre des mesures pour l'abaisser à moyen terme.

Endettement net MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET			31.12.2024	31.12.2025	*31.12.2026*	31.12.2027	31.12.2028	31.12.2029	31.12.2030	31.12.2031
			Comptes	Comptes	*Estimation*	Plan Financier	Plan Financier	Plan Financier	Plan Financier	Plan Financier
Capitaux de tiers		20	10 290 274.40	9 720 711.11	*9 435 000.00*	10 503 000.00	17 499 000.00	24 191 000.00	24 422 000.00	26 152 000.00
Part communale aux dettes des ass. intercommunales	+		1 851 369.87	2 821 170.79	*3 600 000.00*	4 344 000.00	5 088 000.00	5 832 000.00	6 576 000.00	7 300 000.00
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 698 883.61	2 596 535.96	*2 600 000.00*	6 113 000.00	8 587 000.00	10 881 000.00	18 503 000.00	18 053 000.00
Patrimoine financier	-	10	6 058 609.89	5 710 043.08	*5 700 000.00*	5 700 000.00	5 700 000.00	5 700 000.00	5 700 000.00	5 700 000.00
= Dette nette			3 384 150.77	4 235 302.86	***4 735 000.00***	3 034 000.00	8 300 000.00	13 442 000.00	6 795 000.00	9 699 000.00
			Comptes	Comptes	*Budget*	Estimation	Estimation	Estimation	Estimation	Estimation
Revenus fiscaux		40	10 129 588.83	10 949 939.65	***9 966 600.00***	10 000 000.00	10 000 000.00	10 000 000.00	10 000 000.00	10 000 000.00
TAUX D'ENDETTEMENT NET			33.41%	38.68%	***47.51%***	30.34%	83.00%	134.42%	67.95%	96.99%
(Dette nette / Revenus fiscaux)										

Valeurs indicatives:
< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

Commune d'Avry – Conseil général – Séance du 29 septembre 2026 16

L'indicateur de l'endettement net par habitant montre également un pic vers 2029, avant de redescendre lorsque la Commune recevra les subventions.

Endettement net MCH2 par habitant

2. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS			31.12.2024	31.12.2025	*31.12.2026*	31.12.2027	31.12.2028	31.12.2029	31.12.2030	31.12.2031
Capitaux de tiers		20	10 290 274.40	9 720 711.11	*9 435 000.00*	10 503 000.00	17 499 000.00	24 191 000.00	24 422 000.00	26 152 000.00
Part communale aux dettes des ass. intercommunales	+		1 851 369.87	2 821 170.79	*3 600 000.00*	4 344 000.00	5 088 000.00	5 832 000.00	6 576 000.00	7 300 000.00
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	2 698 883.61	2 596 535.96	*2 600 000.00*	6 113 000.00	8 587 000.00	10 881 000.00	18 503 000.00	18 053 000.00
Patrimoine financier	-	10	6 058 609.89	5 710 043.08	*5 700 000.00*	5 700 000.00	5 700 000.00	5 700 000.00	5 700 000.00	5 700 000.00
= Dette nette			3 384 150.77	4 235 302.86	***4 735 000.00***	3 034 000.00	8 300 000.00	13 442 000.00	6 795 000.00	9 699 000.00
Population résidente permanente			1 926.00	1 949.00	***1 960.00***	1 970.00	1 980.00	1 990.00	2 000.00	2 010.00
DETTE NETTE PAR HABITANT (Dette nette / Population résidente permanente)			1 757.09	2 173.06	***2 415.82***	1 540.10	4 191.92	6 754.77	3 397.50	4 825.37

Valeurs indicatives:
< 0 CHF patrimoine net
0 – 1'000 CHF endettement faible
1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF endettement important
> 5'000 CHF endettement très important

En conclusion, la planification prévoit des résultats équilibrés, avec des investissements nets planifiés à hauteur de 37 millions et des subventions à hauteur de 16 millions. Grâce aux résultats favorables des dernières années, le taux d'endettement net planifié reste raisonnable.

La Présidente remercie M. Meyer pour la présentation.

2.2. Commentaire de la commission financière

La parole est transmise à Mme Margalhan-Ferrat qui donne lecture du message suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous adressons notre commentaire et non pas un préavis sur le plan financier qui vous a été présenté.

En prenant comme base le budget 2026, ce plan financier a été élaboré en considérant des hypothèses bien décrites dans le message. Celles-ci nous paraissent réalistes.

D'une part, les recettes ont été calculées sur la base de données des services cantonaux et d'une augmentation prudente de la population de la Commune.

D'autre part, l'évolution générale des coûts pour la période 2027 – 2031 tient compte d'un taux d'inflation de 1.0 %. Des exceptions ont été considérées pour les charges liées transmises par l'Etat et pour certains comptes spécifiques pour lesquels des ajustements ont été effectués en fonction de l'expérience acquise et des données disponibles. Au vu de la bonne santé financière de la Commune, la péréquation financière intercommunale, respectivement le financement des tâches déléguées aux diverses associations, a fortement augmenté depuis 2022 pour atteindre 1,9 million en 2026.

Les résultats qui en découlent sont légèrement positifs jusqu'en 2030 ; 2031 montre par contre une perte de quelque 700'000 francs.

Grâce aux très bons résultats à partir de 2022, la dette a pu être fortement réduite. Durant la période du plan financier, la Commune prévoit des investissements importants. La commission financière ne prend pas position sur les projets planifiés car ceux-ci seront présentés en temps voulu au Conseil général pour approbation. Nous constatons toutefois que si ces investissements sont concrétisés, la dette communale reprend l'ascenseur pour atteindre un pic en 2029. Il faudra rester attentif à cette évolution.

Pour atténuer le niveau de la dette, nous demandons au Conseil communal d'entreprendre à l'avenir des démarches auprès de l'Association Régionale de la Sarine, en abrégé, l'ARS pour que des acomptes puissent être encaissés pour les projets subventionnés.

Après une discussion approfondie avec le Conseil Communal, la commission financière approuve à l'unanimité le plan financier présenté.

Au nom de la commission financière, Eric Bersier, Muriel Camélique, Benoît Macherel, Pascal Rossier, Clément von der Weid, Silvan Wiget, Corinne Margalhan-Ferrat. »

Nathalie Pezzano remercie les membres de la commission financière et précise que le Conseil général prend acte de la planification financière et que celle-ci n'est pas soumise à un vote. Elle demande s'il y a des questions de la part de l'assemblée.

Peter Gamboni demande s'il est possible, selon l'avancement des travaux et le paiement des factures, de demander des subventions de manière échelonnée et qu'est-ce que cela change au niveau du budget pour les cinq ans à venir.

Jean-Marc Meyer répond qu'au niveau de la fin de la période financière, le fait de recevoir une partie des subventions une année plus tôt ne va pas provoquer de grands changements, vu les taux d'intérêts actuels. Toutefois, s'il est possible de diminuer l'endettement pour gagner quelques francs, ce n'est jamais perdu, mais cela n'a pas d'incidence réelle sur l'estimation du plan financier.

Peter Gamboni rebondit en demandant si cela veut dire que c'est finalement la Commune qui joue la banque et qui paie des intérêts.

Jean-Marc Meyer confirme que c'est la Commune qui joue la banque durant les dépenses. Une fois que les travaux sont terminés, les demandes de subvention peuvent être effectuées. Entre le moment où l'argent est dépensé et celui où la Commune le reçoit, il faut compter au minimum un an. Durant cette période d'une année, si la Commune n'a pas utilisé de financement propre pour ces investissements, elle a dû s'endetter avec des capitaux tiers et, bien sûr, il y a des intérêts à payer.

Peter Gamboni demande s'il serait possible de demander des subventions de manière échelonnée.

Jean-Marc Meyer ajoute qu'il est toujours possible de demander. Mais il y a des règlementations qui ne permettent pas toujours de recevoir ces subventions à certains moments. Lorsqu'un projet d'agglomération est soumis, par exemple, les règles du jeu sont connues d'entrée. Il y a des cas où la Commune peut demander des subventions par acomptes, mais pour l'instant ils sont plutôt rares.

Peter Gamboni fait remarquer que d'autres communes le font.

PROVISOIRE

Eliane Dévaud-Sciboz prend pour exemple le cas des 3,5 millions qui ont été dépensés ces dernières années pour le tronçon de TransAgglo. La Commune n'a pas eu de frais financiers, car il n'a pas été nécessaire d'emprunter. Cela n'a pas donné de coût supplémentaire. Les montants suivants sont un peu plus haut et la situation sera peut-être différente. Mais jusqu'à maintenant, le fait d'avoir joué la banque n'a rien coûté.

Peter Gamboni demande encore si l'achèvement de la TransAgglo en 2029 est réaliste.

Eliane Dévaud-Sciboz répond que la mise à l'enquête du tronçon jusqu'à Rosé est prévue cette année encore. 2029 est réaliste s'il n'y a pas de recours et d'oppositions jusqu'à des instances supérieures et pour autant que les permis de construire arrivent dans des délais standards.

Frank Pinter déclare que dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales et même subdivisées en groupes de tâches. Il constate qu'actuellement, la répartition est effectuée par dette et pas par tâche. Il demande si cela a été considéré.

Jean-Marc Meyer répond que cela a été partiellement considéré. Les outils informatiques qui permettraient de faire cette répartition de manière fiable sont en cours de recherche. La Commune a eu des contacts avec des fournisseurs informatiques. Le fournisseur informatique de la Commune a proposé un outil pour faire un plan financier avec un détail plus fin. Celui-ci n'est pas encore à disposition de l'administration. Ensuite, par rapport au plan financier, il s'agit d'estimations. Ajouter des chiffres estimés sur la base d'autres estimations ne rend pas le plan financier plus juste. Ce qui est important dans un plan financer, c'est de trouver l'évolution la plus correcte possible dans la durée.

Frank Pinter pose encore une question concernant les impôts des personnes morales. Ces ressources n'augmentent pas. Or, il semblerait que la société Metafor va s'installer et qu'il s'agit d'une société plutôt profitable. Il aimerait comprendre pourquoi cela n'a pas été considéré.

Jean-Marc Meyer indique qu'il n'est pas possible de communiquer des informations sur des contribuables en particulier en raison du secret fiscal.

Laurent Vienne demande pourquoi, alors qu'une planification des investissements est disponible, il n'y a pas de transparence sur la planification des objets votés et pourquoi ne pas avoir un calendrier des réalisations, sans montant indiqué, mais qui donne une idée de la répartition dans le temps. Les objets étant votés, il n'y a pas de secret.

Eliane Dévaud-Sciboz explique que pour les crédits d'investissement votés, il n'y a pas de délai pour démarrer. Le Conseil communal attend la fin du délai référendaire, puis il démarre le projet. Ce sont surtout les procédures qui prennent plus ou moins de temps et qui font le calendrier. Pour les éléments les plus grands qui sont ceux de la TransAgglo, une fois par an, dans le message du budget, le Conseil général a l'état des dépenses du budget établi et l'état de la planification. Il peut savoir quelles étapes ont été effectuées.

Jean-Marc Meyer ajoute que la discussion de savoir quels détails sont soumis au Conseil général revient régulièrement. Même si les projets sont planifiés, cela ne veut pas dire qu'ils vont tous avancer au rythme souhaité. Il n'est pas possible d'anticiper les embûches procédurières.

Corinne Margalhan-Ferrat pose une question concernant les investissements. Elle demande comment le Conseil communal se positionne quand un investissement est voté et que le temps

PROVISOIRE

passe. Le contexte n'est plus le même. Elle demande s'il y a un délai de prescription. Par exemple, à la Confédération, passé un certain délai, si le projet n'est pas lancé, l'argent prévu retourne dans le pot commun.

Eliane Dévaud-Sciboz répond que le temps qui passe est souvent dû à des procédures. Pour un projet, un examen préalable est effectué, mais il prend environ une année avant de revenir à la Commune, parfois avec des préavis défavorables de certains services cantonaux. Il faut alors négocier. Tout ce temps de parcours fait partie du développement du projet. Ce n'est pas un changement de projet ou d'objectif. Mais cela prend du temps jusqu'à la mise à l'enquête, où des oppositions sont encore possibles et mènent parfois à des recours devant les tribunaux. Tant que le projet reste financièrement dans le crédit imparti, le Conseil communal continue à le mener jusqu'au bout. Si, au fil des années, les coûts ont augmenté, un bilan est effectué et un crédit est redemandé. Cependant, tant que le projet reste dans la limite du crédit, il va de l'avant.

Corinne Margalhan-Ferrat relève qu'en 2019, le Conseil général a voté un crédit de 7 millions. Or, sa réalisation est prévue en fin de planification financière, soit 12 ans après, environ. Lorsqu'on construit une maison par exemple, s'il y a un tel temps de latence, il y a des éléments qui vont être revus.

Eliane Dévaud-Sciboz répond que le crédit a été voté en 2021, il y a cinq ans. Elle explique qu'on a plus de chance lorsqu'on construit une maison, parce que les délais sont moins longs. Mais tous les projets de construction de routes, rails, etc., prennent énormément de temps en procédures et en administration. Il lui semble que cinq ans est à peu près un standard pour la mise à l'enquête de ce type de projet.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil général prend acte de la planification financière.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. Crédit relatif au réaménagement du carrefour de la Planchetta

René Mettraux se récuse pour ce point.

3.1. Présentation

Eliane Dévaud-Sciboz présente et commente le message suivant, qui a été envoyé aux Conseillers généraux :

« **1. Historique du projet et situation actuelle**

Le projet de réaménagement du carrefour a été conçu à la suite d'une étude et de la réalisation du plan de mobilité scolaire élaboré en 2021. Ce secteur est un point sensible de la sécurisation des flux piétons, principalement pour le chemin de l'école. La charge de trafic en 2021 était de 1200 véhicules par jour sur les routes des Murailles et de Seedorf et de 400 véhicules par jour sur la route de la Riviala. Le projet a pour objectif de rétablir des traversées sécurisées pour les écoliers qui sont sur le chemin de l'école aux mêmes heures que les pendulaires. Dans la situation actuelle, les écoliers attendent en bord de route et les voitures ne s'arrêtent pas pour les laisser traverser.

Lors de la mise en zone 30 de ce secteur, les deux passages pour piétons existants avaient dû être enlevés. L'un d'entre eux n'était plus conforme car il débouchait sur l'intersection de la

PROVISOIRE

route de la Planchetta. Avec le changement de régime de circulation et la mise en limitation à 30km/h, il est à nouveau possible de réaliser des passages pour piétons. Ceux-ci doivent être conformes, en particulier en ce qui concerne la visibilité.

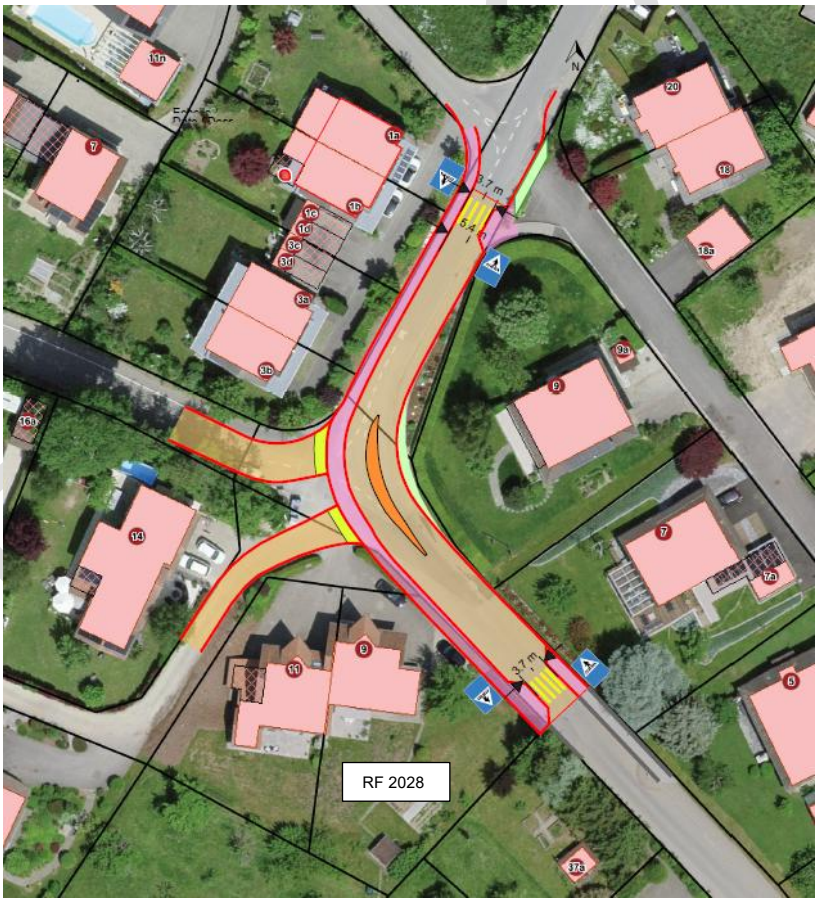
Un sondage des trajets des piétons a été réalisé en mai 2025. Ce sondage a mis en avant les flux pris par les passants.

2. Caractéristiques du projet

Le projet révisé prévoit le déplacement du gabarit de la chaussée vers le sud-est. Les emprises sont ainsi reportées principalement sur la parcelle n° 2028. Le propriétaire de cette dernière a été consulté et a donné son accord de principe aux emprises nécessaires à la réalisation des travaux.

Cette nouvelle configuration permet d'améliorer la fluidité des mouvements et la sécurité des usagers piétons en provenance des secteurs de la Riviala, du Champ-du-Mont et de Marie-Favre.

Le réaménagement proposé permet de rétablir deux passages pour piétons de part et d'autre du carrefour avec une largeur de chaussée de 3.70m, obligeant à la limitation de vitesse à 30 km/h en vigueur sur ce tronçon. Le gabarit de la route permet le croisement d'un tracteur et d'une voiture.



Plan du projet de carrefour

PROJET

3. Travaux

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'un nouveau trottoir et la suppression du trottoir existant ;
- la reconstruction de la fondation de la chaussée (coffre) ainsi que la pose d'un nouveau revêtement ;
- la suppression des demi-lunes existantes ;
- la création de deux passages pour piétons avec la signalisation et les marquages adéquats ;
- l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux de chaussée, comprenant le déplacement des grilles existantes et la réalisation d'un nouveau collecteur si nécessaire ;
- l'aménagement d'un trottoir traversant entre la route de la Riviala et l'impasse de la Planchetta.

Il faudra également tenir compte des honoraires d'ingénieur pour les phases SIA 32+33 (projet de l'ouvrage et mise à l'enquête), les phases SIA 41 à 53 (de l'appel d'offre à la conformité des plans), les honoraires du géomètre et les achats des terrains.

Le projet a pour objectif d'améliorer durablement la sécurité de l'ensemble des usagers, en particulier des piétons, tout en assurant une meilleure visibilité du carrefour et une fluidité accrue des mouvements de circulation piétonne et des véhicules.

4. Crédit demandé

Travaux de génie civil	HT	CHF	309'650.-
Géomètre	HT	CHF	8'100.-
Acquisition des terrains	HT	CHF	42'250.-
Honoraires phases SIA 32+33	HT	CHF	26'630.-
Honoraires phases SIA 41 à 53	HT	CHF	55'120.-
Divers et imprévus (~10%)	HT	CHF	43'900.-
Total	HT	CHF	485'650.-
TVA ~8.1%	CHF		39'350.-
Total	**TTC**	**CHF**	**525'000.-**

5. Finances des travaux

Crédit demandé	TTC	CHF	525'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	10'500.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 2.50%) :		CHF	13'125.-

Une subvention de **CHF 50'000.-** sera demandée à l'agglomération qui, dans le cadre du projet d'agglomération, soutient des projets qui améliorent la sécurité de points dangereux identifiés dans un plan de mobilité scolaire.

6. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général de valider le réaménagement du carrefour de la Planchetta et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 525'000.- demandé à cet effet et financé au besoin par un emprunt bancaire. »

La Présidente remercie M[me] Dévaud-Sciboz pour sa présentation.

PROVISOIRE

3.2. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Muriel Camélique qui donne lecture du rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Ce projet a suscité plusieurs questions de la part de la commission financière relatives à son importance et sa nécessité ainsi qu'aux coûts planifiés.

Le Conseil communal nous a convaincu de la nécessité de réaliser ce projet. En effet, au vu du flot important de véhicules qui circulent aux heures où les enfants se rendent à l'école, il est indispensable d'assurer la sécurité de ces enfants. Ce projet facilitera ainsi le déplacement en sécurité sur les trottoirs et la traversée de la chaussée à deux endroits dotés de passage à piétons.

Quant aux coûts du projet, la commission financière relève que les honoraires SIA d'un montant de près de 82'000 francs sont élevés par rapport aux travaux de génie civil. D'autre part, le pourcentage de 10% appliqué pour les imprévus nous semble également élevé. Nous demandons au Conseil communal d'avoir un regard critique sur ces coûts et un suivi strict des dépenses effectives.

Néanmoins, la commission financière, à l'unanimité, donne un préavis favorable pour réaliser ce projet et vous invite à accepter la demande d'investissement de CHF 525'000.- qui sera, sauf imprévu, subventionné à hauteur de CHF 50'000.- par l'ARS et, pour le reste financé par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière, Eric Bersier, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, Pascal Rossier, Clément von der Weid, Silvan Wiget, Muriel Camélique. »

La Présidente remercie Muriel Camélique pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Jean-Nicolas Dafflon prend la parole et pose trois questions suivantes :

1. La berme centrale est-elle franchissable par les bus articulés (ligne de Grolley), accessoirement par les véhicules agricoles ?
2. Combien de mètres carrés doivent être achetés et quel est le prix qui sera payé ?
3. La TVA est calculée sur le total des dépenses y compris sur le coût du terrain. Or les communes ne sont pas soumises à la TVA pour les achats de terrains.

Eliane Dévaud-Sciboz explique que la berme centrale, en orange sur le plan, est un marquage au sol. Il est probable que lors de la mise à l'enquête, le marquage n'y figurera pas comme signalisation. En l'état actuel de l'étude du projet, il s'agit de peinture au sol, tout à fait franchissable. Concernant les emprises, lorsqu'elles se situent sur une zone à bâtir, il est d'usage d'effectuer un report d'indice. En effet, les mètres carrés de zone à bâtir transformés en trottoir n'ont plus d'utilité pour y construire quelque chose, alors que la densification est souhaitée. Ainsi, pour éviter une perte de droit à bâtir, un report d'indice est effectué. Lors de ce report, le terrain n'a plus la valeur d'une zone à bâtir. Il s'agit seulement d'un dédommagement ou d'une remise en état d'une bordure ou d'une haie. L'ingénieur n'ayant pas l'habitude de travailler avec la Commune, il a calculé un certain nombre de mètres carrés d'emprise dans son devis.
Pour ce qui est de la TVA, il est clair que si elle ne s'applique pas, elle ne sera pas appliquée. Il s'agit d'une coquille dans le message.

PROVISOIRE

Joël Martin prend la parole et donne lecture du message suivant :
« Chers membres du Conseil général,

Nous voulons améliorer la sécurité du carrefour de la Planchetta. Sur ce point, je pense que nous sommes tous d'accord. Mais avec le projet proposé, je me pose plusieurs questions.
Je vous demande simplement de prendre quelques minutes pour fermer les yeux et réfléchir à la situation.

Mettez-vous tout d'abord à la place d'un piéton habitant le quartier Marie-Favre (ou venant de la forêt ou du terrain de foot). Avec ce nouveau carrefour, il devra traverser deux passages piétons et les deux routes de la Riviala et la Planchetta, où il y a environ 400 véhicules par jour. Donc pour les piétons, cette proposition est plus dangereuse que le carrefour actuel ; ils sont défavorisés.

Durant la commission d'aménagement, certaines personnes m'ont dit que les piétons pourraient passer par le quartier du Grand-Clos afin d'éviter cette double traversée. Est-ce vraiment plus logique et moins dangereux ? Personnellement, je ne le pense pas. Faire passer les piétons par le Grand-Clos ne me paraît pas être une meilleure solution. Aujourd'hui, ils ont un trottoir. Avec le nouveau projet, ils ne seraient plus sur un trottoir. Nous risquons donc aussi de défavoriser le quartier Marie-Favre et les promeneurs, sans parler des habitants du Grand-Clos qui se retrouveraient avec un flux de piétons/enfants plus important. Si nous voulons faire passer les piétons par le Grand-Clos, alors il faudrait aussi réfléchir à la sécurité dans ce quartier et, pourquoi pas, à une zone à 20 km/h.

Pour le quartier Champ du Mont et l'impasse du Jura, une solution existe déjà. Il manque simplement un passage piéton à la hauteur du Grand-Clos qui rejoint le trottoir existant mais qui a été enlevé lors des travaux de la route de Seedorf. Le quartier du Jura peut rejoindre Champ du Mont par un sentier en dur qui existe déjà.

Concernant cette fois-ci la circulation routière, je me pose également des questions pour les portiques prévus à chaque entrée du carrefour. Sont-ils nécessaires ? Je suis moi-même chauffeur poids lourd et agriculteur. La largeur de la route serait réduite à 3,7 mètres au passage des portiques. Je vois déjà les problèmes que cela peut poser. Nous avons des véhicules qui peuvent atteindre 3,5 mètres de large et mesurer jusqu'à 18,75 mètres de long. Ce ne sont pas des cas exceptionnels : des bus simples et accordéons, des tracteurs (issus du biogaz de Seedorf) et des camions passent très régulièrement par ce carrefour et doivent se croiser. Nous avons déjà la preuve que la situation peut être compliquée. Le panneau indiquant la limitation du 30 km/h, mal placé dans le virage, a déjà été détruit deux fois.

Le portique prévu du côté de la route des Murailles ne laissera pas la distance nécessaire aux conducteurs de longs véhicules pour se rabattre avant le virage et permettre le croisement. Régulièrement, deux grands véhicules sont amenés à se croiser. Et c'est le même cas de figure pour le 2e portique à la route de Seedorf, lors d'un croisement de deux longs véhicules, il y aura peu de place pour croiser et ouvrir ensuite son virage afin de passer le portique. Est-ce vraiment une amélioration de la sécurité pour tous les usagers ?

Nous avons déjà beaucoup investi pour améliorer ce virage. Des terrains ont été achetés afin d'améliorer la visibilité. Nous y avons même planté des fleurs parfois bien assez hautes qui réduisent cette visibilité. Nous avons déjà réfléchi à l'aménagement du virage et investi pour l'améliorer. Aujourd'hui, si nous devons encore investir, je pense que nous devons trouver une solution qui améliore réellement la sécurité pour tout le monde, piétons et conducteurs et pas

PROVISOIRE

une solution qui favorise ou défavorise un quartier par rapport à un autre, ou qui rende la circulation plus difficile et dangereuse.

J'aimerais également parler du coût du projet. Le montant me paraît élevé lorsque je le compare, par exemple, à la construction du trottoir de la route de Seedorf, avec la réfection de la route, les canalisations et l'achat du terrain. Tout cela avait représenté environ CHF 550'000.-, soit seulement CHF 30'000.- de plus que le projet qui nous est présenté ce soir. Je pense donc qu'il est légitime de demander des explications sur ce montant et de comprendre précisément où va cet argent, d'autant plus qu'une partie des canalisations a déjà été changée lors des travaux de la route de Seedorf.

Enfin, j'ai une dernière question concernant la limitation à 30 km/h. Est-il prévu que les obstacles actuellement présents sur la route des Murailles et la route de Seedorf soient enlevés durant les travaux et à quel prix vu qu'il n'y a rien de mentionné dans le crédit ?

Pour conclure, je vous propose de refuser ce projet ce soir et de demander au Conseil communal de travailler sur une nouvelle variante. Une variante qui améliore réellement la sécurité du carrefour de la Planchetta, pour les piétons comme pour les véhicules, tout en permettant une circulation adaptée aux bus, aux tracteurs, aux camions et aux autres usagers. Je pense que nous pouvons et que nous devons trouver une meilleure solution. »

Eliane Dévaud-Sciboz répond que, pour ce qui est de la circulation et des flux, un comptage et une vision locale ont été réalisés afin de savoir comment aujourd'hui les piétons empruntent ce secteur. Le service technique s'est placé au carrefour entre Marie-Favre, Grand-Clos et Champ du Mont aux horaires des déplacements scolaires. Il a relevé que la quasi-totalité des piétons qui viennent depuis Marie-Favre tournent sur la gauche et utilisent le Grand-Clos. Seule une minorité prend le trottoir. La transformation du carrefour ne change donc rien par rapport à la situation d'aujourd'hui. C'est ce qui appelé dans le message « Un sondage des trajets des piétons a été réalisé ».

M[me] Dévaud-Sciboz est d'accord avec le fait que le sentier entre le quartier du Jura et Champ du Mont est à valoriser parce qu'il passe en-dehors du flux des véhicules. En revanche, il y a des escaliers, ce qui ne permet pas à tous les utilisateurs de l'emprunter.

Concernant les croisements, elle ajoute qu'il y a des règlementations et des normes qui s'appliquent. Ces normes prennent en considération le cas de figure où il n'y a pas toutes les cinq minutes un bus et un convoi agricole qui se rencontrent. La norme impose des largeurs à respecter et dans ce cas de figure, le bureau a fait les vérifications pour ces cas de croisement. Les routes communales doivent avoir des largeurs qui permettent à ces véhicules de passer, mais il ne s'agit pas d'un cheminement de convoi exceptionnel.

M[me] Dévaud-Sciboz partage l'avis de M. Martin concernant le coût élevé. Il s'agit d'un bureau d'ingénieur avec lequel la Commune n'a pas encore travaillé. Il s'agit d'une étape de devis sur un avant-projet. Le bureau d'ingénieur ne connaît pas encore la Commune et ses choix habituels de matériaux. Il a pris probablement une fourchette haute. Le Conseil communal sera très vigilant dans les appels d'offres. Il indiquera précisément ce qui est souhaité et mettra en concurrence les entreprises. Le devis présenté est réalisé par un ingénieur. Le Conseil communal tricherait d'annoncer un chiffre plus bas. Il doit se baser sur le devis, bien qu'il semble un peu haut.

Enfin, M[me] la Syndique relève que les demi-lunes, qui font des chicanes, seront enlevées et que ceci est compris dans la demande d'investissement. Dans l'examen préalable, il y avait,

PROVISOIRE

en plus du portique et de la modification des trottoirs, une surélévation de 6 centimètres sur tout le plateau. Le Conseil communal a entendu l'inquiétude, tant des riverains que des convois agricoles, quant au bruit et à d'éventuels problèmes de passage d'une remorque. Pour cette raison, le projet a été adapté et il est désormais tout à plat.

Joël Martin demande si l'installation de deux portiques au passage piéton est une obligation. Refaire des entrées à l'entrée d'un virage complique beaucoup le passage des longs véhicules. Sans portique, cela serait plus facile.

Eliane Dévaud-Sciboz répond que cela a été prévu comme des zones d'attente et permet d'indiquer l'entrée dans une zone particulière. Il est possible d'être attentif à la minimisation de cet élément lors de la mise à l'enquête.

Joël Martin peine à comprendre. Il lui semble plus pratique de ne pas avoir ces portiques. Il y a déjà du 30km/h. Dans d'autres endroits, comme la route de Seedorf, il y a un virage, agrandi, élargi, qui permet de passer à presque 70km/h. En haut, un portique est installé en zone 30.

Nadia Jemmely apporte une précision quant à l'accès. Les habitants de cette zone du bas qui ne peuvent pas marcher ou qui sont avec une poussette n'ont pas d'accès au trottoir autre que par l'escalier. Il faut que tout le quartier ait au moins un accès au trottoir.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

3.3. Vote

Le crédit relatif au réaménagement du carrefour de la Planchetta pour un montant de CHF 525'000.- est approuvé à par 19 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

René Mettraux rejoint l'assemblée. La Présidente l'informe du résultat du vote.

4. Crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry

4.1. Présentation

Eliane Dévaud-Sciboz présente le message suivant, qui a été envoyé aux Conseillers généraux :

« **1. Historique du projet et situation actuelle**

Depuis la fermeture de la gare de Rosé, la ligne de bus 11 dessert ce secteur quatre fois par heure. Son parcours passe de manière alternée par la route des Fontanettes et par la route cantonale.

Le chemin de mobilité douce Fontanettes-Est – qui a déjà été mis à l'enquête et pour lequel la commune attend un permis de construire – permettra de relier la route des Fontanettes au secteur de Cheiry. Un arrêt de bus sur le parcours de la route cantonale permettra également au secteur de la route des Fontanettes d'avoir une desserte quatre fois par heure.

Le prolongement du trottoir du côté sud de la route cantonale est également prévu afin de relier le secteur du bâtiment propriété du Réseau santé de la Sarine (RSS).

2. Caractéristiques du projet

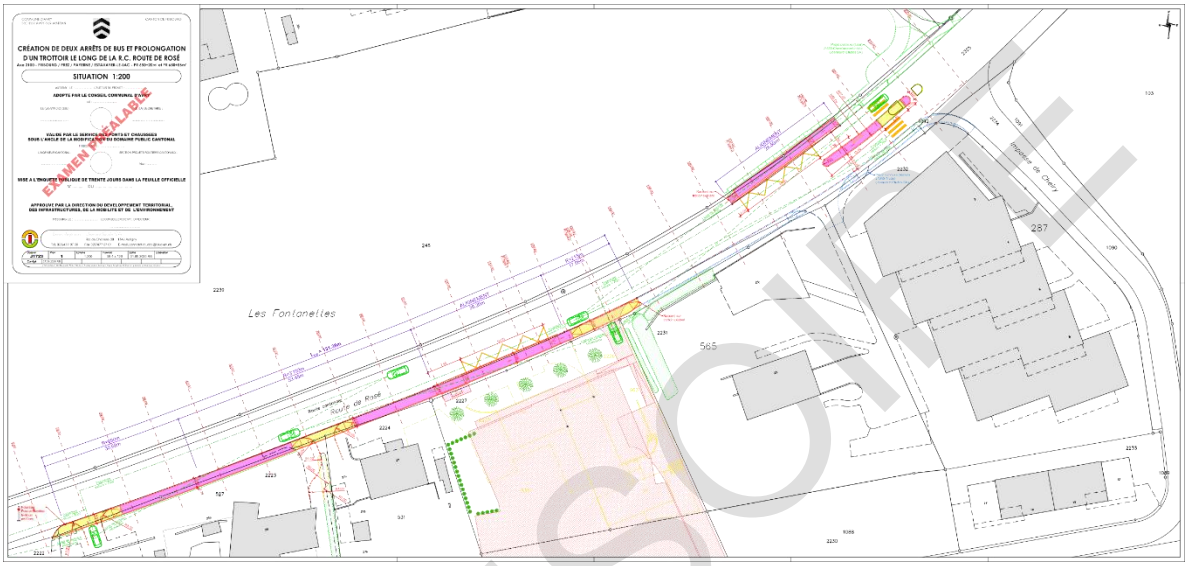
Le projet prévoit un arrêt de bus sur chaussée, dans les deux directions. L'arrêt sur chaussée permet au bus de gagner du temps puisqu'il n'a pas à attendre pour se réinsérer dans le trafic. Cette typologie d'arrêt diminue les emprises qui auraient été nécessaires dans la zone agricole

PROVISOIRE

au sud de la route cantonale. Son coût est également moins élevé que pour des arrêts hors chaussée qui demandent une infrastructure plus conséquente.

Un abribus sera installé sur l'arrêt en direction de Fribourg.

Un trottoir haut, d'une largeur de 2 mètres sera réalisé sur le côté sud de la route cantonale, jusqu'au début de la parcelle RF 2222, qui est le début de l'accès au bâtiment propriété du RSS.



3.Travaux

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'un arrêt de bus bidirectionnel, sur chaussée
- la réalisation d'un abribus sur l'arrêt en direction de Fribourg
- le prolongement du trottoir du côté sud de la route cantonale

Le projet devra faire l'objet d'un examen préalable, puis d'une mise à l'enquête de 30 jours selon la procédure des Plans d'infrastructure de mobilité (PIM)

4. Crédit demandé

Travaux de génie civil pour les arrêts de bus et l'îlot	HT	CHF	238'000.-
Travaux de génie civil pour le trottoir	HT	CHF	74'000.-
Abri bus côté Sud et fondations	HT	CHF	40'000.-
Emprises de terrain	HT	CHF	19'000.-
Divers et imprévus	HT	CHF	74'000.-
Emoluments, frais de géomètre et honoraires	HT	CHF	68'000.-
Total	HT	CHF	513'000.-
TVA ~8.1%		CHF	42'000.-
Total	**TTC**	**CHF**	**555'000.-**

Un subventionnement sera demandé à l'Etat de Fribourg conformément à ce qui est prévu dans la LMob. Le montant n'est pas encore connu car il est communiqué par le Canton au moment de l'approbation du permis.

PROVISOIRE

5. Finances des travaux

Crédit demandé	TTC	CHF	555'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	11'100.-
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 2.50%) :		CHF	13'875.-

6. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général de valider le crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry de CHF 555'000.-, financé au besoin par un emprunt bancaire. »

M[me] Dévaud-Sciboz complète le message en expliquant qu'un dossier d'intention a été adressé au Canton pour présenter le projet. Le Conseil communal a attendu environ une année avant de recevoir le préavis favorable. Une demande supplémentaire a été transmise au Canton afin de réaliser un arrêt sur chaussée. Ceci permet au bus de repartir plus facilement, sans devoir céder de priorité, et réduit les coûts de l'arrêt de bus. Ce projet est également à penser en liaison avec les chemins de mobilité du secteur, dont les crédits ont été validés par le Conseil général.

Concernant la subvention, M[me] la Syndique indique ne pas pouvoir articuler de montant. En effet, la Loi sur la mobilité prévoit que le Canton subventionne les arrêts de bus, mais qu'il le fait selon son budget. Or, il n'est pas possible d'avoir connaissance du montant qui sera attribué à la Commune. Le Conseil communal connaîtra le montant de la subvention au moment où le permis de construire sera délivré. L'ARS subventionne également les arrêts de bus *via* les mesures forfaitaires. Il s'agit de mesures qui ne sont pas définies pour un projet particulier. Il n'y a pas encore de décision de l'ARS quant au montant exact.

La Présidente remercie M[me] Dévaud-Sciboz pour sa présentation.

4.2. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Macherel qui donne lecture du rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Le Conseil général a approuvé l'amélioration du chemin piétonnier reliant le secteur Fontanette au quartier de Cheiry. La mise en place d'un arrêt de bus TPF dans ce secteur s'inscrit donc dans le concept de mobilité douce. La construction d'un trottoir permettra d'accroître la sécurité des piétons.

Ce projet prévoit un arrêt sur chaussée. Le Conseil communal nous a informé que cette construction a été discutée et acceptée par les services de l'Etat, par les TPF et par le Réseau santé Sarine qui se trouve dans les locaux de l'ancienne Sofraver.

Quant aux subventions mentionnées dans le message, elles ne peuvent pour l'instant pas être quantifiées. La commission financière demande ainsi au Conseil communal d'informer le Conseil général, lors d'une prochaine séance, sur le montant des subventions accordées par l'Etat de Fribourg et par l'ARS.

Donc, le crédit devrait être inférieur aux CHF 555'000.- demandés.

D'autre part, la commission financière rend également attentif sur le niveau de coûts des honoraires et des imprévus.

PROVISOIRE

La commission financière, à la majorité, donne un préavis favorable pour réaliser ce projet et vous invite à accepter la demande d'investissement de CHF 555'000.- qui sera, sauf imprévu, partiellement subventionné par l'Etat et l'ARS et, pour le reste, financé par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière, Eric Bersier, Muriel Camélique, Corinne Margalhan-Ferrat, Pascal Rossier, Clément von der Weid, Silvan Wiget, Benoît Macherel. »

La Présidente remercie M. Macherel pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Corinne Margalhan-Ferrat prend la parole et dépose la demande de renvoi du message suivante :
« Le groupe Avry Alliance Socialiste demande le renvoi du message concernant le crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry.

En préambule, nous soulignons que nous ne contestons en aucun cas la réalisation d'un projet dans ce secteur. Nous demandons le renvoi de ce message car nous sommes d'avis qu'au moment où nous parlons, nous manquons d'informations-clés pour pouvoir nous positionner sereinement sur ce projet.

Premièrement, cette route étant une route cantonale, sommes-nous sûrs et certains que l'Etat, le propriétaire de la route, acceptera, contrairement à sa pratique en dehors des localités, de faire une exception en soutenant un arrêt sur chaussée ? Le message utilise toujours le futur à ce sujet : Le projet « devra faire l'objet d'un examen préalable ». Que se passe-t-il au cas où l'Etat exige non pas la construction d'arrêts sur chaussée mais la construction d'arrêts en encoche, arrêts qui nécessitent davantage d'espace et dont le coût est donc sensiblement, plus élevé. Le message ne dit rien à ce sujet.

Deuxièmement, nous sommes tous d'accord que les arrêts de bus sont des objets, selon la Loi sur la mobilité, à caractère édilitaire, donc à la charge de la Commune. Le message ne donne aucune information concrète sur le montant des subventions et leur obtention. Là aussi, il traite de ces questions au futur. D'autant plus que dans la Loi sur la mobilité, dans l'article 167, il est écrit « L'Etat participe aux frais de construction et de réaménagement des objets à caractère édilitaire qu'il exige parce qu'ils sont devenus nécessaires suite à l'évolution du trafic de la route cantonale. ». Je doute que nous remplissions ce deuxième alinéa. Pour moi c'est clair, il ne devrait pas y avoir de subvention de la part du Canton.

Dernière question, qu'en est-il des TPF ? Ont-ils été abordés pour savoir s'ils participeraient ? »

La discussion générale se poursuit, à la fin de laquelle le renvoi sera soumis au vote.

M[me] Dévaud-Sciboz indique que si le Conseil communal revient dans une année, il aura les mêmes réponses. Sans crédit, il n'y aura pas de mise à l'enquête ni de permis de construire et sans celui-ci, la subvention du Canton ne peut pas être connue. Concernant la route cantonale et l'arrêt sur chaussée, le Conseil communal a fait la demande et a reçu la réponse du Canton. S'il devait y avoir un changement d'avis lors de l'examen préalable, le Conseil communal reviendrait vers le Conseil général avec un nouveau projet. Mais aujourd'hui ou dans 6 mois, les informations sont les mêmes, le Canton a donné l'autorisation de l'arrêt sur chaussée.
Au sujet de l'objet à caractère édilitaire à charge de la Commune, la Loi sur la mobilité a beaucoup changé. Auparavant, elle traitait différemment un arrêt de bus sur une route

PROVISOIRE

cantonale ou sur une route communale. Il pouvait y avoir un avantage pour une Commune à décaler un arrêt de bus de 300 mètres pour le mettre sur une route cantonale afin de créer une autre répartition des coûts. Cela induisait parfois des « bêtises » pour mettre un arrêt de bus à la charge du voisin. La Loi a ainsi changé pour traiter de la même manière les routes communales ou cantonales par rapport aux subventions. Le Conseil communal a établi un dossier d'intention qui a été préavisé favorablement par le Service de la mobilité. Donc, le Canton l'estime nécessaire.
Les TPF ont bien sûr été consultés. Ils estiment qu'avoir un arrêt sur la ligne 11, entre Rosé et le Centre commercial, est en leur faveur. Les TPF ne participent pas aux constructions des arrêts de bus, sauf pour les gares routières. Ils font le nécessaire pour annoncer l'arrêt, mais ne participent pas financièrement. M^{me} Dévaud-Sciboz appuie sur le fait que dans 6 mois ou dans 2 ans, le Conseil communal aura les mêmes informations qu'aujourd'hui.

Corinne Margalhan-Ferrat remercie M^{me} la Syndique pour la réponse. Elle regrette toutefois de ne pas avoir eu ces informations dans le message.

Joël Martin demande si le renvoi peut être demandé dans le point concerné, au tractanda ou à la fin de la discussion. Il lui semble que c'est un peu tard pour demander le renvoi.

La Présidente confirme que la procédure est correcte.

Baptiste Jordan demande pourquoi l'arrêt de bus en direction de Fribourg n'est pas à la même hauteur que dans l'autre sens et si cela ne va pas inciter à effectuer des dépassements dangereux.

Eliane Dévaud-Sciboz explique que les quais sont placés le plus droit possible, car ils doivent être assez hauts pour les personnes à mobilité réduite. De plus, le fait de ne pas les mettre l'un en face de l'autre limite les emprises. Enfin, concernant les dépassements, il y aura une ligne continue et un îlot non-franchissable. Les véhicules seront obligés de rester derrière le bus.

Corinne Margalhan-Ferrat demande si le fait de ne pas mettre les deux arrêts en face ne risque pas de provoquer un danger avec des personnes qui courent pour attraper le bus pour Fribourg.

Eliane Dévaud-Sciboz répond que le passage piéton est directement sur le flux qui descend le chemin. En conséquence, le piéton traverse d'abord le passage piéton avant de courir vers le bus.

Peter Gamboni relève que l'îlot n'est dessiné que d'un côté et demande s'il est prévu des deux côtés.

Eliane Dévaud-Sciboz indique qu'il y aura une ligne continue.

Peter Gamboni relève que les travaux concernés par ce message ont une certaine ampleur et qu'en comparaison avec le message précédent, les crédits demandés sont proches. Il remercie toutefois pour la clarté des documents transmis.

Pour répondre à M. Martin, la Présidente rappelle l'article 41 du Règlement du Conseil général : « S'il y a une proposition de non-entrée en matière ou de renvoi, un vote a lieu à l'issue de la discussion générale. ».

Isabelle Python s'exprime en indiquant qu'elle est membre de la commission de l'aménagement et de la mobilité. Elle rappelle qu'il y a des membres de chaque groupe dans

PROVISOIRE

la commission et qu'elle compte sur le fait que chaque représentant rapporte à son groupe les discussions qui ont eu lieu lors de la commission. Elle souligne que M[me] la Syndique explique de nombreux détails aux membres de la commission. Elle trouve désagréable qu'il soit sous-entendu que le message n'est pas transparent, alors qu'il est un condensé des informations et qu'il est très utile. L'aménagement du territoire prenant du temps, M[me] Python trouverait dommage de renvoyer un message concernant un arrêt de bus utile à toute la population. Elle propose de ne pas renvoyer l'objet.

Corinne Margalhan-Ferrat relève qu'il n'y a pas de TVA sur l'achat des terrains.

Eliane Dévaud-Sciboz prend note.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente demande au Conseil communal s'il maintient la demande de crédit. Le Conseil communal maintient la demande de crédit.

La Présidente demande à Madame Margalhan-Ferrat, si elle maintient sa demande de renvoi. Madame Margalhan-Ferrat confirme le maintien de la demande de renvoi.

La Présidente soumet au vote la demande de renvoi du point 4, Crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry.

Un premier vote ayant fait l'objet d'une erreur manifeste dans le décompte, un deuxième vote est effectué.

Le renvoi est refusé par 24 voix contre, 4 pour et 0 abstention.

4.3. Vote

Le crédit est soumis au vote.

Le crédit relatif à la réalisation d'un arrêt de bus et au prolongement du trottoir dans le secteur de Cheiry pour un montant de CHF 555'000.- est approuvé par 25 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

5. Adoption des statuts d'Arcia Région culturelle

5.1. Présentation

La parole est transmise à Jean-Marc Meyer pour le commentaire et la présentation du message suivant :

« 1. Adaptation des statuts

Par décision du 21 avril 2026, le Conseil général d'Avry a approuvé les statuts de l'association de communes **Arcia Région culturelle**.

Depuis l'adoption initiale des statuts par le Conseil général, la commune de Bois-d'Amont est la seule des vingt-deux communes concernées à ne pas avoir approuvé l'adhésion à Arcia Région culturelle. En conséquence, les statuts ont été modifiés afin de retirer cette commune de la liste des membres. Aussi, cette adaptation nécessite une nouvelle approbation des vingt-et-une communes appelées à constituer Arcia Région culturelle.

Les buts, la gouvernance, le fonctionnement, les compétences ainsi que les modalités de financement de l'association demeurent strictement inchangés.

PROVISOIRE

Le Conseil communal considère que cette modification, exclusivement liée au retrait de la commune de Bois-d'Amont, est de nature purement formelle et ne remet nullement en question les motifs qui avaient conduit le Conseil général à approuver les statuts lors de sa précédente séance.

Dès lors, le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver cette nouvelle version des statuts.

Montant du module de base : **CHF 5.- par habitant**

2. Proposition

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver les statuts modifiés d'Arcia Région culturelle.

3. Choix des modules complémentaires

Après avoir examiné les besoins culturels de la commune et de la région, la situation géographique d'Avry, les prestations offertes par Arcia ainsi que les implications financières de cette adhésion, le Conseil communal est d'avis que la commune d'Avry adhère aux modules suivants :

- **module 1 – Encouragement des activités culturelles**
- **module 3 – Soutien aux infrastructures culturelles**

Le choix du **module 1** s'inscrit dans la volonté de la commune de poursuivre son engagement en faveur de la culture régionale. Il assure la continuité du soutien déjà apporté par la commune au travers de l'Agglomération de Fribourg et permet de favoriser l'accès de la population à une offre culturelle diversifiée, tout en soutenant les acteurs culturels régionaux et les actions destinées aux écoles.

Montant du module 1 : **Maximum CHF 30.- par habitant**

Le choix du **module 3** répond à la volonté de valoriser les infrastructures culturelles présentes sur le territoire communal et dans la région, tout en encourageant le développement d'une offre culturelle de proximité. La commune dispose notamment, avec **l'aula du Cycle d'orientation de Sarine Ouest (COSO)**, d'une infrastructure offrant un réel potentiel pour accueillir davantage de manifestations et de spectacles culturels. Le succès rencontré par les **Rencontres Folkloriques Internationales (RFI)** lors de leurs représentations décentralisées à Avry démontre l'intérêt du public pour ce type d'événements et confirme la capacité du site à accueillir une programmation culturelle de qualité. Ce choix devra permettre également, à moyen terme, de renforcer l'attractivité culturelle de la commune et de favoriser l'organisation d'événements bénéficiant tant à la population d'Avry qu'à l'ensemble de la région. L'adhésion à ce module permettra également de soutenir, le cas échéant, les infrastructures culturelles régionales implantées sur le territoire communal.

Par cette double adhésion, la commune d'Avry confirme sa volonté de poursuivre son engagement en faveur de la vie culturelle régionale tout en développant une offre culturelle de proximité et en valorisant les infrastructures présentes sur son territoire.

Montant du module 3 : Maximum CHF 10.- par habitant

PROVISOIRE

4. Informations complémentaires

Le conseil communal **n'a pas retenu le module 2** - Encouragement avancé des activités culturelles. Ce module permet de soutenir spécifiquement les grandes institutions culturelles de son territoire et de renforcer son soutien à la culture. Ce module donne droit à des tarifs préférentiels sur les abonnements à Équilibre et Nuithonie.

Montant du module 2 non retenu par le Conseil communal : Maximum CHF 25.- par habitant

Le montant actuel versé pour la participation à la culture de l'AGGLO est de CHF 60'814.- (comptes 2025) soit un montant d'environ CHF 31.- par habitant.

Après une récente vérification auprès de la Préfecture, il s'avère que le choix des modules relève de la compétence du Conseil communal, dans les limites des moyens financiers accordés par le Conseil général dans le cadre du budget.

A ce titre, un montant de CHF 90'000.-, dont CHF 10'000.- correspondant au socle de base découlant de l'adhésion à Arcia Région culturelle sera proposé au budget 2027 et servira de référence pour les années suivantes. Lors de l'examen du budget, le Conseil général pourra accepter ce montant ou l'amender, à la baisse comme à la hausse. Le choix définitif des modules par le Conseil communal devra ainsi s'inscrire dans l'enveloppe budgétaire approuvée par le Conseil général. »

La Présidente remercie M. Meyer pour sa présentation.

5.2. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à Pascal Rossier qui donne lecture du rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion d'avril, le Conseil général avait adopté les statuts de la nouvelle association de communes. À la suite du refus d'une commune, nous sommes contraints de revoter sur le même objet.

Avec une population de quelque 2'000 habitants, la Commune s'engage, avec l'adoption des statuts, à payer un montant de 10'000 francs par année.

Concernant les modules complémentaires, le Conseil communal prévoit d'adhérer aux modules 1 et 3. Ce choix entraînera un coût supplémentaire d'environ 80'000 francs. Ce montant spécifique ne doit pas être soumis au vote du Conseil général mais sera inclus dans le budget 2027.

Au total, la participation de notre Commune s'élèvera à quelque 90'000 francs par année contre 61'000 francs payé à l'AGGLO en 2025.

La commission financière adopte à l'unanimité les statuts et vous recommande d'en faire de même.

Au nom de la commission financière, Eric Bersier, Muriel Camélique, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, Clément von der Weid, Silvan Wiget, Pascal Rossier. »

La Présidente remercie M. Rossier pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Eric Bersier demande au Conseil communal de donner quelques explications supplémentaires sur le refus du module n°2. Il lui semble que ce sont des objets importants pour le Grand

PROVISOIRE

Fribourg. Il aimerait également savoir si cela concerne uniquement Équilibre et Nuithonie ou si d'autres institutions sont concernées par ce module.

Jean-Marc Meyer répond que le module n°2 ne concerne que Nuithonie et Équilibre. Il explique que le Conseil communal n'a pas choisi ce module en raison du coût que cela représenterait. Ce module augmenterait encore de CHF 25'000.- par an la contribution de la Commune et cela semble beaucoup.

Corinne Margalhan-Ferrat relève que le Conseil général aura la possibilité de réexaminer sa position en cours de législature et que la discussion pourra avoir lieu dans le cadre du budget.

Jean-Marc Meyer ajoute qu'il est possible d'adhérer à ce module pour la législature suivante.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

5.3. Vote

Les statuts d'Arcia Région culturelle sont approuvés à l'unanimité.

6. Vote de transmission sur la proposition n°44 « Places de parc P+R »

6.1. Présentation

La proposition n°44 a été déposée par écrit auprès du secrétariat du Bureau le 21 avril 2026. Son développement est le suivant :

« Depuis la fermeture de la gare de Rosé, le P+Rail des CFF a perdu de son utilité. Je demande donc à la Commune d'aborder les CFF afin de négocier une autorisation de stationnement en faveur de notre Auberge communale. »

La Présidente transmets la parole à M^{me} Margalhan-Ferrat pour la présentation de sa proposition.

M^{me} Margalhan-Ferrat ajoute que la proposition a un peu perdu de son actualité. Elle souhaite toutefois que la Commune aborde les CFF afin de négocier une autorisation de stationnement, ne serait-ce que temporairement, dès que la place sera à nouveau accessible.

Nathalie Pezzano remercie M^{me} Margalhan-Ferrat pour sa présentation et ouvre la discussion sur cet objet.

Joël Martin prend la parole. Il relève que le sujet a été abordé en commission d'aménagement. Il souligne que les travaux vont durer plusieurs années, avec également un projet de l'Agglo qui va passer par cet endroit. Il estime que cela implique beaucoup de démarches pour permettre un stationnement pendant une brève période, voire pas du tout. Il suggère de ne pas transmettre la proposition pour ne pas donner du travail supplémentaire au Conseil communal.

Eric Bersier demande si la proposition demande la gratuité ou s'il s'agit de rediriger les voitures au Park and Ride.

Corinne Margalhan-Ferrat précise la localisation du P+R et indique qu'il est une propriété des CFF. Elle explique que la proposition a été déposée avant le début des travaux alors que les places de parc étaient peu occupées.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

PROVISOIRE

6.2. Vote

La transmission de la proposition n°44 « Places de parc P+R » est refusée par 22 voix contre, 6 pour et 0 abstention.

7. Informations du Conseil communal

Nathalie Pezzano passe la parole au Conseil communal.

Eliane Dévaud-Sciboz prend la parole et transmet les informations suivantes :

Information relative au secteur Avry-Centre

La DIME a approuvé le PAD Avry Centre le 16 septembre. La décision a été publiée dans la feuille officielle du 17 septembre et peut faire l'objet de recours au Tribunal cantonal dans un délai de 30 jours.
Le Conseil communal se réjouit de cette décision et fera le point de la situation après le délai de recours.

Information relative au subventionnement de mesures forfaitaires du PA3

Le délai de début des travaux pour le projet d'agglomération de 3ème génération (PA3) s'est terminé le 31 décembre 2025. Les communes de l'agglomération ont pu présenter les dossiers de mobilité qui ont été réalisés entre 2019 et 2025 pour un subventionnement au titre des mesures forfaitaires.

La commune d'Avry a présenté 5 dossiers et a obtenu un subventionnement de CHF 181'470.-

Les mesures qui ont été annoncées sont :

- Le trottoir à la route de Seedorf
- Le trottoir de la route des Fontanettes et les trottoirs traversants de la route de la Côte de l'Impasse de la Colline
- Le trottoir au bord de la route cantonale, déjà réalisé dans le secteur de Cheiry
- Le trottoir réalisé dans le cadre du VALTRALOC secteur garage, au bord de la route cantonale dans le secteur de la zone d'activité de Rosé
- La mise en place de la limitation à 30km/h

Information relative à la pétition concernant la ZIG Marie-Favre

Eliane Dévaud-Sciboz informe que le Conseil communal a reçu à la fin de la semaine précédente une pétition munie de 259 signatures demandant une reprise des démarches pour la revalorisation du secteur de la ZIG Marie-Favre. Le Conseil communal traitera cette pétition dans les prochaines semaines. Il est encore trop tôt pour donner plus d'informations.

Jean-Marc Meyer prend la parole et transmet l'information suivante :

Proposition n°30 : Installation de bancs publics

« Avry en Mouvement souhaite que des bancs publics soient installés à l'entrée de la forêt de Verdilloud et à l'angle de la forêt de Verdilloud à proximité du chemin menant à l'Impasse du Bois.

Il faut rappeler d'abord que la forêt de Verdilloud se trouve sur le territoire de la commune de Corminboeuf et que les parcelles de cette forêt qui nous intéressent appartient à la Bourgeoisie de Fribourg.

PROVISOIRE

J'ai ainsi pris contact avec la Bourgeoisie pour l'établissement d'une convention afin que la commune d'Avry puisse installer des bancs sur leur terrain. D'habitude la Bourgeoisie est tout à fait encline à ce genre de procédure. Cependant une affaire juridique est en cours avec un recours au Tribunal fédéral à la suite d'un accident dans une zone forestière aménagée où une personne a été grièvement blessée par la chute d'un arbre. Le forestier a été innocenté dans une première instance, puis condamné dans une deuxième instance. Le cas est maintenant au Tribunal fédéral qui doit établir les responsabilités entre le forestier, les propriétaires et les personnes qui ont installé les aménagements. La Bourgeoisie demande ainsi à suspendre l'établissement de cette convention avec la commune d'Avry jusqu'à la décision finale du Tribunal fédéral.

Cette proposition reste ainsi toujours en cours le temps de la procédure. »

La Présidente remercie le Conseil communal pour ces informations.

8. Divers

La Présidente annonce qu'une proposition a été déposée par Christian Stalder. Elle lui passe la parole afin qu'il présente sa proposition. M. Stalder s'exprime en ces termes :

« Depuis la mise en service de la nouvelle gare d'Avry-Matran, j'ai constaté l'absence de places de stationnement dédiées à la dépose de passagers ou de places à durée limitée (par exemple 15 minutes) permettant de récupérer les voyageurs. Existe-t-il des places de ce type à proximité immédiate de la halte gérée par les CFF ? Par ailleurs, les automobilistes sont-ils autorisés à utiliser le parking du restaurant McDonald's à cet effet sans risquer de sanctions ? Afin de pallier ce manque, je demande par la présente à la Commune d'étudier la possibilité de créer une zone « dépose-minute » (même à titre provisoire) aux abords de la halte d'Avry-Matran. »

La Présidente ouvre la discussion sur cette proposition.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe directement au vote de transmission de la proposition n°46 « Accès à la nouvelle halte d'Avry-Matran – Création d'une dépose-minute ».

La transmission de la proposition n°46 « Accès à la nouvelle halte d'Avry-Matran – Création d'une dépose-minute » est acceptée par 25 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

La Présidente demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Muriel Camélique dépose la proposition suivante relative à la gratuité des places de parc de l'ancienne gare de Rosé le samedi :

« Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe Avry en Mouvement, et dans le contexte de la réflexion autour des places de parc en faveur de l'Auberge, je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre gratuites, le samedi uniquement, les places de parc situées à l'ancienne gare de Rosé. Actuellement, le stationnement y est payant du lundi au samedi de 8h00 à 18h30, au tarif de 48 centimes par heure et de CHF 5.- pour la journée. Si le coût du stationnement reste relativement modeste, il serait regrettable que des amendes soient infligées aux clients de l'Auberge, plus nombreux le week-end, qui doivent utiliser ces places de parc.

PROVISOIRE

Je vous remercie, chers collègues du Conseil général, de bien vouloir donner suite à cette proposition. »

La Présidente ouvre la discussion sur la proposition.

Baptiste Jordan prend la parole et indique que cela n'a pas de rapport direct avec la proposition. Il signale que dans le Règlement du Conseil général, le vote des propositions n'est effectué directement que si elles sont urgentes ou si elles ont été déposées dans un certain délai. Dans ce cas et dans celui de la proposition précédente, le Conseil général n'avait pas les informations. Il souhaiterait que la proposition soit votée la prochaine fois.

La Présidente ayant le pouvoir de décision quant au moment du vote de la proposition, elle décide de traiter cette proposition de manière identique à la proposition n°46. Elle prend toutefois note de la remarque pour la prochaine fois.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de transmission de la proposition n°47 « Gratuité des places de parc de l'ancienne gare de Rosé le samedi ».

La transmission de la proposition n°47 « Gratuité des places de parc de l'ancienne gare de Rosé le samedi » est acceptée à l'unanimité.

Joël Martin pose la question suivante au Conseil communal, relative à la taxe non-pompier :
« Lors du recrutement du 4 septembre, huit personnes se sont présentées en présence d'Olivier Chenaux, Commandant, et moi-même, Commandant-remplaçant, mais personne du bataillon de Fribourg. Le bataillon de Fribourg a décidé de ne garder que trois personnes et de refuser les cinq autres sans nous demander notre avis.
Ma question est la suivante : les cinq personnes refusées doivent-elles payer leur taxe étant donné que c'est un service volontaire et non un service civil. Ces personnes ne refusent pas de rejoindre les pompiers. De plus, elles n'avaient pas de problème physique ou mental, donc aucune contre-indication à rejoindre la Compagnie, simplement un choix du bataillon sans les avoir rencontrées. »

Eliane Dévaud-Sciboz indique qu'une réponse sera donnée ultérieurement.

Benoît Macherel pose une question concernant l'eau potable. Il relève que vers la fin juin, les habitants ont reçu une notification concernant les restrictions d'utilisation de l'eau potable. Vers la fin août, ils ont reçu une information de la levée de ces restrictions. Entretemps, il lui semble qu'il n'a pas plu beaucoup. M. Macherel souhaite connaître les critères de décision appliqués pour la restriction et la levée des restrictions d'eau potable.

Eliane Dévaud-Sciboz explique que la Commune est dépendante de l'AESO, l'association régionale pour la fourniture de l'eau. Le Conseil communal suit ses demandes pour les restrictions et pour les levées de restrictions. Le Conseil communal se renseignera et transmettra ultérieurement une réponse quant aux critères de l'AESO au Conseil général.

Frank Pinter remarque que sa proposition concernant la numérisation des documents a commencé à être mise en œuvre. Il note toutefois que tous les graphiques du plan financier ne sont pas recherchables. Il remercie et encourage la Commune à poursuivre son effort.

Jean-Marc Meyer prend note de l'oubli. Une attention particulière sera apportée aux prochains documents.

PROVISOIRE

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle aux Conseillers qui sont intervenus durant la séance de transmettre leur texte, le cas échéant en version électronique, s'ils en ont un, à Elena Pilloud afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Nathalie Pezzano remercie chacun pour sa participation active et convie les personnes présentes à partager l'apéritif habituel. Elle clôt l'assemblée à 21h32.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :	La Secrétaire :
Nathalie Pezzano	Elena Pilloud

PROVISOIRE